



SERVICE DE L'ÉTAT CIVIL

POLICE des SÉPULTURES

Le Maire de la commune de VILLENEUVE LEZ AVIGNON (Gard)

Vu la demande présentée le 02 novembre 2022par Marlène MAZOYERdemeurant à Les Angles

en vue d'obtenir l'autorisation de faire exhumer les corps de

Madame Germaine TAXI décédée à Marseille le 12/04/1193Monsieur Marcel MAZOYER décédé à Avignon le 17/12/2000Monsieur Paul ACHARD décédé à Avignon le 25/12/1985

inhumés dans le cimetière communal

CENTRE VILLE, concession n° 541, famille ARMAND.

Vu le Code des Communes et notamment ses articles L361-1 à L364-6, R361-1 à R364-17 et L131-2-4°,

Vu le Code Pénal,

ARRÊTE:PA/2022/390Article premier - Marlène MAZOYER

est autorisé à faire procéder à l'exhumation des corps de

Madame Germaine TAXI décédée à Marseille le 12/04/1193Monsieur Marcel MAZOYER décédé à Avignon le 17/12/2000Monsieur Paul ACHARD décédé à Avignon le 25/12/1985

pour

les faire réinhumer dans la même concession.Article 2 - Cette opération aura lieu le 03 novembre 2022 à 08 heures 30 minutes

en présence de Pompes funèbres Tillier, son mandataire et sous la surveillance de Monsieur Gérard GUICHARD conservateur des cimetières.

Fait à VILLENEUVE LEZ AVIGNON, le 02 novembre 2022

Le maire,
Pour le Maire
l'Adjoint.